

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 27

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subventions d'équipement pour les services d'urgences et la sécurité des hôpitaux
de Salon et d'Arles et adaptation technique

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

Le Conseil départemental a engagé au deuxième semestre 2015, une réflexion sur l'organisation des urgences hospitalières des Bouches-du-Rhône.

Cette réflexion doit conduire à proposer des actions utiles aux habitants de notre territoire en matière d'amélioration de la prise en charge des urgences notamment concernant les délais d'attente, la qualité des prises en charge et la sécurité des usagers et des personnels soignants.

Ce travail s'inscrit en coopération avec tous les acteurs en charge de cette problématique.

OBJET DU RAPPORT

Les éléments d'enquête sur le terrain ont permis d'identifier les besoins prioritaires en matière d'organisation et d'équipement. Ainsi, dès décembre 2015, plusieurs subventions ont été votées pour des ambulances spécialisées. En décembre 2016, ce sont les rénovations des Urgences pédiatriques de l'hôpital de la Timone et de l'hôpital St Joseph, adultes et enfants, qui ont bénéficié d'un fort soutien du Conseil départemental.

Ainsi, dans la continuité de l'amélioration des urgences hospitalières au bénéfice de la santé de nos concitoyens, il est proposé de participer dès à présent au financement des projets suivants :

Au sein de l'Hôpital de Salon-de-Provence

CONTEXTE

L'hôpital de Salon-de-Provence historique et généraliste, situé en centre-ville, n'a pas de possibilité d'extension locale. Un grand projet de restructuration/reconstruction est à l'étude à l'horizon 2025/2030 notamment dans le cadre du nouveau Groupement Hospitalier de Territoire qui se met en place sur le département.

En attendant, il répond chaque jour aux besoins de prise en charge d'un bassin de population de 150 000 habitants. Ses urgences sont particulièrement sollicitées et accueillent 40 000 patients adultes et enfants, par an alors que ce service a été conçu pour 20 000 passages.

Face à cet afflux, l'enceinte d'accueil des patients aux urgences ne répond plus aux normes de qualité et de sécurité. Exigu, mal disposé, sans confidentialité, cet accueil est facteur de difficultés complémentaires pour les professionnels de santé dans l'exercice de leur mission.

L'accueil des enfants est notamment à proximité de l'accueil général, obligeant ceux-ci non seulement à être confinés dans une petite salle d'attente sombre, mais d'être parfois spectateurs de l'arrivée aux urgences d'adultes blessés, agités ou en état d'ébriété avec l'impact psychologique que l'on peut imaginer.

Une restructuration complète de cet accueil est donc devenue nécessaire afin de fluidifier la prise en charge des patients, prévenir les tensions lors de l'attente, protéger les enfants dans le cadre d'un accueil confortable et personnalisé pour eux et leur famille.

PROJET

Dans ce cadre, l'hôpital de Salon-de-Provence a mis en place un projet global de restructuration des zones d'attentes pour améliorer l'accueil des patients et de leur famille dans des locaux agrandis et rénovés. La mise en place d'un circuit court de prise en charge ainsi que la création d'un salon de sortie pour les patients en attente d'un retour à domicile permettra de fluidifier la prise en charge en améliorant le taux de rotation des boxes de consultation et de soins.

Une salle dédiée aux enfants permettra de mieux les accueillir et les faire patienter avec leur famille dans un cadre adapté et sécurisant.

L'hôpital de Salon-de-Provence sollicite le soutien financier du département pour ce projet programmé dès 2016 et estimé à 538 584 €TTC.

Au sein de l'Hôpital d'Arles:

CONTEXTE

L'hôpital d'Arles, généraliste, situé en dehors du centre-ville répond aux besoins d'un bassin de population important, sur un territoire touché par la désertification médicale.

Cette situation géographique et démographique a pour conséquence un important flux de passage au service des urgences soit 35 000 passages par an environ.

Depuis plusieurs années, cet accueil aux urgences a été organisé afin de fluidifier l'accueil et limiter les délais d'attente. C'est ainsi qu'une maison médicale de Garde a été implantée au sein de la salle d'attente des urgences.

Pour autant l'implantation isolée de l'hôpital et le contexte social des environs ont amené la direction à repenser la surveillance et la sécurité de l'établissement et en particulier le service des urgences. Le budget sécurité (vigiles) de l'hôpital d'Arles est déjà largement grévé par la législation relative à la surveillance des bâtiments de grande hauteur.

Dès 2014, l'hôpital a donc sollicité les institutions (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour une aide à la mise en place de techniques de vidéo protection. Une aide de 28 278 €TTC a été obtenue qui a permis de réduire le budget de ce projet à 101 722 €TTC.

L'amélioration de l'accueil des urgences passe aussi par la sécurisation des personnels soignants à l'intérieur du service ainsi que l'amélioration des performances des équipements de premier recours notamment en matière d'imagerie médicale.

PROJET

Le projet de l'hôpital d'Arles concerne sa mise en sécurité et notamment de son service des urgences par la mise en place d'un système de vidéo protection et la sécurisation de son accès. Ces 2 projets représentent un budget de 101 722 € TTC pour la vidéo protection et de 19 295 €TTC pour les portes sécurisées.

Le remplacement des équipements de radiologie aux urgences est aussi programmé pour un budget de 149 200 €TTC dont 10 000 €de travaux TTC.

L'hôpital d'Arles sollicite du Conseil départemental une aide pour ces projets d'un coût total de 270 217 €TTC.

AVIS TECHNIQUE

Le soutien à la modernisation et à la restructuration des urgences hospitalières du territoire des Bouches-du-Rhône est un axe fort de politique volontaire de santé du département.

PROPOSITIONS

Il est proposé des subventions d'équipement par le département (délégation PMI-Santé-Enfance-Famille) comme suit :

➤ Urgences de l'hôpital de Salon-de-Provence

Soutien à ce projet d'équipement par une subvention de **320 000 €**soit 59,41 % du coût TTC du projet (total 538 584 €TTC).

➤ Urgences et sécurité de l'hôpital d'Arles

Soutien à ce projet d'équipement par une subvention de **210 000 €**soit 77,71 % du coût TTC du projet (total 270 217 €TTC).

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, à la santé, à l'enfance et à la famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à 320 000 €le montant de la subvention d'équipement allouée à l'hôpital de Salon-de-Provence
- fixer à 210 000 €le montant de la subvention d'équipement allouée à l'hôpital d'Arles
- d'approuver les mouvements sur affectations comme indiqué en annexe du rapport,
- prendre la délibération ci-jointe.

En cas de décision favorable, les dépenses correspondant aux projets de rénovation et de sécurisation des urgences des hôpitaux de Salon-de-Provence et d'Arles soit 530 000 €seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

